

Fonds de l'Avenir de la SANB Inc.
Procès-verbal de la 29^e assemblée générale annuelle
Tenue le 17 juin 2023
Centre Culturel, Caraquet NB
Visioconférence et en personne

1. Ouverture de la réunion

Ali Chaisson, directeur général de la SANB, procède à l'ouverture de la réunion à 8 h 35.

2. Vérification du quorum

Selon l'article 8.5 du *Règlement général*, le quorum est atteint lorsque sont réunis au moins 20 membres votants de la SANB, dont au moins un membre issu de la majorité des régions de la SANB. Après vérification dans la salle et sur la plateforme Zoom, le quorum est atteint. Les procédures pour la plateforme Zoom sont expliquées aux participants, ceux-ci ont reçu le lien par courriel pour y avoir accès. Le fonctionnement des votes en présentiel et virtuel est aussi expliqué.

3. Élection d'un président ou d'une présidente d'assemblée

Proposition de Jeanne Godin appuyée par Jean-Marie Nadeau :

29-AGA-R01	Que Gilles Haché soit élu président d'assemblée de la 29^e Assemblée générale annuelle du Fonds de l'Avenir de la SANB Inc.
------------	--

Adoptée.

4. Adoption de l'ordre du jour

Le président d'assemblée fait la lecture de l'ordre du jour.

Proposition de Jeanne Gaudet appuyée par Rachelle Landry:

29-AGA-R02	Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été présenté.
------------	--

Adoptée.

5. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle

Proposition de Jean Bernard. Lafontaine appuyée par André Lepine :

29-AGA-R03	Que le procès-verbal de la 28^e assemblée générale annuelle soit adopté tel qu'il a été présenté.
------------	--

Adoptée.

6. Rapport du président

Le président, Gilles Haché, fait la lecture de son rapport qui a été distribué aux membres et est également disponible sur la plateforme membre.

Proposition de Daniel Thériault appuyée par Jeanne Godin:

29-AGA-R04	Que le rapport de Gilles Haché, président du Fonds de l'Avenir de la SANB Inc., soit reçu tel qu'il a été présenté.
------------	--

Adoptée.

7. Rapport d'investissements

Serge Sonier, gestionnaire de la firme Assanté présent le rapport d'investissement.

Au 31 mars 2023, les placements garantis chez UNI est de 185 380 \$ et chez Assanté Chaleur 294 338 \$. La répartition suit les Règlements comme suit : les Actions sont à 58 % totalisant 1 046 754\$ et les revenus fixes sont a 42% totalisant 771 954 \$. Pour un total du portefeuille de 1 818 708 \$ à la fin mars.

Le rendement des investissements du fonds pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31mars 2023 est de 1,4 %.

Ensuite il explique aux membres les facteurs environnementaux, sociaux et gouvernementaux qui ont régi les investissements du Fonds de l'Avenir. Il précise que même si le Fonds a des investissements dans des compagnies mondiales, il s'assure d'investir dans les critères établis selon le Règlement administratif.

Le tableau des investissements chez Fidélité démontre que 10% des investissements proviennent des énergies fossiles. Chaque année nous avons des questions, donc nous avons voulu vous informer.

Proposition Joanne... appuyée par Donald...:

29-AGA-R05	Que le rapport d'investissement au 31 mars 2023 de Serge Sonier, de la firme de Gestion du Patrimoine ASSANTE soit reçu tel qu'il a été présenté.
------------	--

Adoptée.

8. Ratification des états financiers vérifiés au 31 mars 2023

André Lepine, trésorier du Fond de l'Avenir de la SANB, présente les étas-financiers vérifier au 31 mars 2023. Il précise qu'un montant de 182 169 \$, qui était dans le fonds de réserve a été transféré à la SANB afin d'éponger le déficit au 31 mars 2023.

Proposition Donald Bastarache, appuyé par Séraphin Vandegar:

29-AGA-R06	Que les états financiers vérifiés du Fonds de l'Avenir de la SANB inc. au 31 mars 2023 soient adoptés tels qu'ils ont été présentés.
------------	---

Adoptée.

9. Choix de l'auditeur

Proposition André Lepine, appuyé par Rachelle Landry:

29-AGA-R07	Que la firme d'audit du Fonds de l'Avenir de la SANB Inc. soit la même que celle de la SANB.
------------	---

Adoptée.

10. Propositions

Le conseil d'administration propose aux membres que le Fonds remette la somme de 100 000 \$ à la SANB. Un membre demande quelle est la logique derrière le montant de 100 000 \$ qui sera remis à la SANB. Le président du Fonds de l'Avenir explique que les membres ont reçu un tableau qui démontre le calcul fait selon l'inflation annuelle. Et que le montant remis fait suite à une discussion entre le conseil et la direction générale de la SANB. Serge Sonier, d'ASSANTE explique que le mandat du Fond de l'Avenir est de garder un million en tout temps en tenant compte de l'inflation et que seule la SANB en est le bénéficiaire. Le Fond de l'Avenir, prend la décision de ne pas remettre l'entièreté du montant inflationnaire à la SANB, elle se garde toujours une marge de manœuvre afin de que le compte garde un maximum d'investissement. Le fonds de réserve est là pour combler les besoins de la SANB, comme cette année.

Le président du Fonds de l'Avenir réfère les membres au tableau qui démontre le calcul du taux d'inflation. En date du 31 mars 2023, le Fonds doit 1 336 000 \$, selon la formule de calcul inclus dans le règlement administratif.

Un membre demande pourquoi on ne vise pas à maintenir deux ou cinq millions. Les lettres patentes indiquent le montant de base, mais comme l'explique le président, le conseil essaie d'augmenter le financement et c'est la raison, à la suite d'une entente entre la SANB et le Fonds de l'Avenir, qu'une personne a été embaucher pour aller chercher d'autres sources de financement. Avec le tournoi de golf annuel, on vise un revenu de 35 000 \$.

Proposition de Jeanne Godin appuyée par Jean Bernard Lafontaine :

29-AGA-R08	Que le Fonds de l'Avenir de la SANB verse 100 000 \$ au fonds de réserve de la SANB pour l'année financière 2022-2023.
------------	---

Adoptée.

11. Élections des membres du conseil d'administration

Le président informe les membres que c'est la fin du mandat pour André Lepine, Donald Bastarache et Jeanne Godin. Ils souhaitent tous se représenter.

Il demande à trois reprises si d'autres personnes sont intéressées à pourvoir les postes au sein du conseil d'administration du Fonds de l'Avenir pour un mandat de deux ans.

Personne n'est intéressé.

Donc, ils sont élus par acclamation.

Le conseil est donc composé de :

- Gilles Haché;
- Jean-Bernard Lafontaine;
- Paulette Sonier-Rioux;
- André Lepine;
- Jacques Albert;
- Donald Bastarache;
- Jeanne Godin;
- Séraphin Vandegar;
- et le trésorier de la SANB.

Proposition de Marcel Laroque, appuyer par Nicole Arseneau-Sluyter :

29-AGA-R09	Que Jeanne Godin, Donald Bastarache et André Lépine soient élus par acclamation.
------------	---

Adoptée.

12. Levée de la séance

Proposition de Jeanne Godin :

29-AGA-R10	Que la séance soit levée à 9h14
------------	--

Adoptée.

Gilles Haché
Président

Paulette Sonier-Rioux
Secrétaire